

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars à dix-neuf heures trente minutes, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 17 mars 2017 qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Luc FOUCAULT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26 (25 aux points n°2, 7, 11, 15,19 et 23 – vote des comptes administratifs)
Nombre de votants : 26 (25 aux points n°2, 7, 11, 15,19 et 23 – vote des comptes administratifs)
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 29 (28 aux points n°2, 7, 11, 15,19 et 23 – vote des comptes administratifs)

Présents :

Anne PHELIPPO-NICOLAS, Sylvie SCULO, Dominique AUFFRET, Isabelle DUPAS, Philippe ROLLAND, Marie-Françoise LE BARILLEC, Adjoint, Mathias HOCQUART DE TURTOT, Pascale LAIGO, Damien ROUAUD, Erwan AMPHOUX, Lydia LE GALLIC, Pascal SERRE, Brigitte TELLIER, Gil BREGEON, Christine TAZE, Jean-Luc JEHANNO, Catherine RIAUD, Guy MOREAU, Isabelle MOUTON, Pascale BRUNEL, Corinne SERGE, Guenahel LE PORHO, Pascal GANDON, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX, Conseillers municipaux.

Absents:

Nicolas LE REGENT, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Claudie GUITTER, qui a donné pouvoir à Catherine RIAUD,
René EVENO, qui a donné pouvoir à Gil BREGEON,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne Erwan AMPHOUX.

Secrétaire de séance : Erwan AMPHOUX, CM.

2017-03-05 - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget Principal

Rapporteur : Sylvie SCULO et Luc FOUCAULT

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Principal (M14) de l'exercice 2017. Ce budget est voté par nature et au chapitre en section de fonctionnement et investissement.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	2017	Chap	Libellé	2017
Opérations réelles			Opérations réelles		
O11	Charges à caractère général	1 896 500,00	O13	Atténuation de charges	23 400,00
O12	Charges de personnel	4 253 669,00	70	Produit des services	671 200,00
O14	Atténuation de produits	2 000,00	73	Impôts et taxes	6 253 950,00
65	Autres charges gestion courante	710 425,00	74	Dotations subventions et participations	1 689 450,00
66	Charges d'intérêts	265 500,00	75	Autres produits de gestion courante	68 650,00
67	charges exceptionnelles	72 000,00	76	Produits financiers	100,00
O22	Dépenses imprévues	15 000,00	77	Produits exceptionnels	58 400,00
O23	Virement à la section d'investissement	1 200 056,00			
Sous total		8 415 150,00	Sous total		8 765 150,00
Opérations d'ordres			Opérations d'ordres		
O42	Transfert entre section (amortissement)	400 000,00	O42	Transfert entre section (travaux en régie)	30 000,00
			O42	Amortissement de subventions	20 000,00
Sous total		400 000,00	Sous total		50 000,00
TOTAL		8 815 150,00	TOTAL		8 815 150,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	2017	Chap	Libellé	2017
Opérations réelles			Opérations réelles		
OO1	Déficit d'Investissement reporté	1 819 728,27	10	Dotations	1 403 285,37
16	Emprunts et dettes assimilés	742 530,00	10	Dotations (FCTVA, TA)	330 000,00
204	Subventions d'équipements versées	217 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	1 568 391,88
20	Immobilisations incorporelles	96 362,00	13	Subventions	242 600,78
21	Immobilisations corporelles	830 278,96	O21	Virement de la section de fonctionnement	1 200 056,00
23	Immobilisations en cours	1 405 434,80	O24	Produits des cessions et des immobilisations	586 000,00
27	Autres immobilisations financières	569 000,00			
Sous total		5 680 334,03	Sous total		5 330 334,03
Opérations d'ordres			Opérations d'ordres		
O40	Transfert entre section	50 000,00	O40	Transfert entre section	400 000,00
O41	Transfert de patrimoine	30 000,00	O41	Transfert de patrimoine	30 000,00
Sous total		80 000,00	Sous total		430 000,00
TOTAL		5 760 334,03	TOTAL		5 760 334,03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

0662466-216802434-20170323-2017_03_03-DE

Par 23 voix Pour et 6 Absentions (Pascale BRUNEL, Corinne SERGE, Gwendal LE BOBHO, Pascal GANDON, Philippe PREVOST et Claude POISSEMEUX),

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget Principal.

Fait et délibéré et ont signé avec nous les membres présents

Séné, le 24 mars 2017
Le Maire, Luc FOUCAULT



Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 24 mars 2017
et publication le 27 mars 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.